m'ont parlé de cette affaire-là. L'affidavit m'étant lu, je déclare que je crois bien que c'est celui que j'ai donné l'été dernier devant V. Vincelette mais je trouve qu'il y a une piastre de différence dans le dit affidavit pour 1860, avec ce que j'ai déclaré aujourd'hui et avec ce que je lui ai déclaré alors pour 1860. C'est ce que je leur ai dit quand ils sont venus, c'est ce que je dis aujourd'hui, et c'est ce que j'ai payé, c'est bien $36 que j'ai payé en 1860. Je ne puis dire comment ça se fait que cette piastre soit de plus. Je ne sais pas si je ne l'ai pas compris quand M. V. Vincelette me l'a lu. Il me semble qu'il me l'a lu assez bas, et que je pouvais comprendre, mais j'ai compris $36. Je ne l'ai pas lu moi-même. Je pense que je l'ai signé après lecture ; je n'ai pas pour habitude de signer jamais autrement.

---

11 décembre 1862.

Raphael Oligny, Rouses' Point.— J'ai présenté à M. Tassé mon certificat pour une licence, mais il ne m'a pas accordé ma licence, en forme. Ensuite j'ai fait rectifier mon certificat et j'ai envoyé ma femme, à qui j'ai donné $34. Ma femme ne m'a pas apporté ma licence, mais un reçu de $34 de M. Germain. M. Germain était, je pense, le député ou le commis de M. Tassé. Je ne connais pas sa signature. M. Tassé m'a dit une fois, à Lacolle, qu'il avait reçu ces $34. Il m'a dit qu'il ne voulait pas m'accorder ma licence avant de voir M. Coupal, qui m'avait donné son nom en sa qualité de maire. J'ai fait mettre le nom de M. Coupal par une autre personne, avec sa permission. M. Coupal m'a mis son nom sur un petit papier et m'a dit de le faire mettre par ma fille. Il m'a donné les lettres de son nom pour que ma fille ne se trompa pas. J'ai encore ce papier-là chez moi. C'est sur une gazette. Je ne me rappelle pas que ma femme fut présente quand le nom de M. Coupal a été mis sur le certificat. Après que ma femme a été chez M. Tasse, je n'y suis pas retourné. Il y a eu un an cet automne, vers le mois d'octobre, M. Tassé, ayant passé chez moi, me dit : " vous vendez et vous n'avez pas votre licence." Je lui dis, je n'ai pas ma licence, mais vous avez mon argent. C'est là-dessus qu'il me dit qu'il lui fallait voir M. Coupal. Je lui ai dit que s'il ne voulait pas me donner ma licence, de me donner mon argent et que je cesserais de vendre. Alors il me dit : je veux voir Coupal auparavant. Je lui répondis, si j'ai le temps, j'irai chercher Coupal. Je suis passé chez Lutremouille, où était M. Tassé, je lui ai demandé si j'avais le temps d'aller chercher Coupal, il me dit non je pars. J'ai demandé à M. Coupal d'aller chez M. Tassé, il me dit que quand il viendrait à St.-Jean il irait. Il ajouta que je n'avais pas besoin de m'inquiéter. Je lui répondis que quelqu'un parlait de me faire payer l'amende, il me dit de dormir tranquille, qu'on ne pouvait pas me faire payer. M. Tassé, lui ne m'a pas dit dormez tranquille, et ne m'a pas menacé de me poursuivre. Depuis que j'ai payé mon argent, je n'ai pas essayé de le ravoir, et l'on ne m'a pas troublé pendant l'année.

Transquestionné.—Lors de la conversation que j'ai eue avec M. Tassé, chez moi, son homme était dans la barre et nous sur le trottoir. Je ne crois pas qu'il y eût des personnes assez proches de nous pour entendre notre conversation. Je ne sais pas, à l'heure qu'il est, où est le reçu. Je ne sais pas si je l'ai donné à quelqu'un. Quelqu'un est venu le demander, je ne sais pas si l'original lui a été donné ou une copie seulement. Ce sont MM. Dufresne et Vincelette qui sont venus le demander dans le cours de l'été. Ma femme ne m'a pas parlé de ce reçu là dans le cours des quelques semaines dernières. J'étais à Rouses' Point lorsque MM. Vincelette et Dufresne sont venus le demander. Je crois que c'est ma femme qui a donné le reçu. J'ai vu écrire M. Dufresne. Il pourrait avoir la copie ou le reçu. Je ne sais pas ce qu'il a pu écrire. C'est à moi-même que M. Dufresne a demandé le reçu. Je ne le lui ai pas donné. Madame Oligny m'a demandé si elle allait le donner, je lui ai dit de faire comme elle voudrait. C'est moi qui ai demandé à ma fille de mettre le nom de M. Coupal, avec sa permission. Elle a 18 ans et n'a pas eu de répugnance parce j'avais la permission de M Coupal. Elle